

Département du JURA  
Arrondissement de LONS LE SAUNIER  
Canton de SAINT LAURENT EN GRANDVAUX  
COMMUNE de NOZEROY

République Française

**Arrêté portant autorisation de stationnement pla**

**Le Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-2,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code de la Route,

Vu l'organisation la fête médiévale « Assaut des remparts »<sup>1</sup> qui aura lieu le dimanche 23 juillet 2023.

**CONSIDERANT qu'il y a lieu de réserver, pendant cette journée, un parking pour le stationnement des personnes handicapées Place Jean l'Antique,**

VU l'intérêt général,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Dix places de stationnement réservées aux personnes titulaires de la carte de stationnement pour personnes handicapées sont instituées Place Jean l'Antique le dimanche 23 juillet, jour du déroulement de l'Assaut des Remparts.

**Article 2 :** Les services du Comité d'Animation sont chargés de la matérialisation verticale de ces places réservées.

**Article 3 :** Le stationnement sans autorisation d'un véhicule sur ces emplacements est considéré comme gênant et constitue une infraction passible de l'amende prévue pour les contraventions de quatrième classe.

**Article 4 :** Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

NOZEROY, le 16 juin 2023  
Le Maire,

Dominique CHAUVIN

